

# **La Vie Scolaire**

## **Du lycée Guillaume Fichet**

**Année 2003-2004**

Bonneville – 15 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous fournissons ce document à divers interlocuteurs pour promouvoir la Vie Scolaire de notre lycée et faire ainsi valoir les valeurs républicaines que l'organisation de celle-ci tente de promulguer au quotidien.

Cette idée nous est apparue grâce à la circulaire des IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire (EVS), Mme Blondeel et M. Doux, circulaire qui faisait vivre la Vie Scolaire au plan Académique dès la rentrée de septembre et qui donnait conseils et recommandations pour l'organisation et le développement des tâches des Vies Scolaires de l'Académie de Grenoble.

Nous avons jugé cette démarche ambitieuse et avons souhaité, en entretenant une correspondance régulière sur nos actions, faire vivre ce dialogue et cette ambition en faveur des jeunes des établissements scolaires.

De plus, nous avons eu l'opportunité de rencontrer M. L'Inspecteur d'Académie, M. Defranou, lors d'une visite d'établissement le 20 janvier 2004. A cette occasion, nous avons préparé un bilan de nos actions, établi à cette date. C'est ce bilan qui sert de base au document qui vous est envoyé aujourd'hui.

Ainsi, certains destinataires de ce présent document pourront retrouver ce travail d'origine, enrichi des actions qui se sont déroulées par la suite, de nos nouveaux projets et, surtout, objectif de notre travail, de notre projet de Vie Scolaire.

Nous souhaitons sincèrement, comme nous avons pu le dire dans notre introduction d'origine :

*« Que ce document soit source d'information sur notre travail, sur ce que nous avons fait envers les jeunes de ce lycée, le plus souvent en équipe, et qu'il soit propice à l'échange, au débat. Ainsi, les différents conseils et avis nous permettront de construire une Vie Scolaire encore plus performante, à même de lutter contre l'échec scolaire, les discriminations et favorisant la vie et la réussite des élèves du lycée guillaume Fichet »*

**Bien à vous,**

**Les Conseillers Principaux d'Education,**

*M. Labsolu, M. Plasse*



<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>TITRE I &gt; LA LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE.....</b>	<b>6</b>
PARTIE A : LE CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ.....	6
<i>Procédure (billets, carnets, informations professeurs).....</i>	6
<i>Technique.....</i>	7
<i>Suivi des recommandations Académiques.....</i>	8
<i>Efficacité et difficultés.....</i>	8
<i>Points à renforcer dans l'avenir.....</i>	10
PARTIE B : LE SUIVI DES ÉLÈVES.....	11
<i>Le travail avec les parents.....</i>	11
<i>Le travail en commission de suivi.....</i>	11
<i>Le travail avec l'équipe pédagogique.....</i>	12
<i>Valorisation des élèves et des sections.....</i>	13
L'initiative de la rentrée différenciée .....	13
Les rencontres inter lycéens.....	13
PARTIE C : LES PROJETS À VENIR.....	15
<i>Le dispositif 'Ecole Ouverte'.....</i>	15
<i>Préparation au 'métier d'étudiant'.....</i>	15
<b>TITRE II &gt; LA CITOYENNETÉ.....</b>	<b>17</b>
PARTIE A : LE DÉLÉGUÉ DE CLASSE ET LA DÉMOCRATIE LYCÉENNE.....	17
<i>Valorisation des délégués de classe et de leur rôle.....</i>	17
Elections solennelles.....	17
Formation valorisée et de différents niveaux .....	18
<i>Vie des instances.....</i>	20
Projets à venir.....	21
PARTIE B : L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES.....	22
<i>La presse Lycéenne .....</i>	22
PARTIE C : VIVRE ENSEMBLE.....	24
<i>Lutte contre les violences et les discriminations.....</i>	24
<i>Le travail sur les sanctions.....</i>	25
<i>Les actions en faveur de la santé et de la solidarité.....</i>	26
PARTIE D : UN EXEMPLE DE VIVRE ENSEMBLE ! : L'INTERNAT .....	27
<i>Quelques Chiffres.....</i>	27
<i>Confort des élèves.....</i>	27
<i>Principes pour gérer l'internat.....</i>	27
<i>Les internes et la semaine européenne.....</i>	28
<i>Projets pour l'internat.....</i>	28
<b>TITRE III &gt; LA VIE SCOLAIRE.....</b>	<b>29</b>
PARTIE A : L'AMÉNAGEMENT DE LA VIE SCOLAIRE.....	29
PARTIE B : LA SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	30
<b>TITRE IV &gt; LE PROJET DE VIE SCOLAIRE.....</b>	<b>31</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>35</b>

## Introduction

### *Introduction d'origine*

Nous sommes maintenant au mois de janvier 2004 et la venue de M. l'Inspecteur d'Académie nous donne l'opportunité de dresser un bilan des actions de la Vie Scolaire, depuis le début de cette année de travail.

Fervents défenseurs des valeurs de l'école républicaine, telle l'égalité des chances, nous avons tenté, dans nos actions envers les élèves, de mettre en place les meilleures conditions de réussite et de favoriser chez eux leur épanouissement personnel. Nous avons également essayé de contribuer à développer chez nos élèves une conscience citoyenne basée sur le respect d'autrui et les valeurs humaines, le respect des biens, et leur implication dans les instances lycéennes.

C'est donc l'occasion pour nous, Conseillers Principaux d'Education, de faire valoir notre travail et de soumettre celui-ci à la réflexion de tous, car la Vie Scolaire travaille nécessairement de manière transparente et toujours en coopération avec les autres personnels de l'établissement.

Mais, c'est aussi l'occasion de faire un bilan, de voir ce qui a fonctionné ou non et d'envisager d'autres actions pour l'avenir, pour faire en sorte que les élèves soient toujours mieux formés et puissent saisir les chances de réussite que leur apporte l'enseignement public.

Nous souhaitons donc que ce document soit source d'information sur notre travail, sur ce que nous avons fait envers les jeunes de ce lycée, le plus souvent en équipe, et qu'il soit propice à l'échange, au débat. Ainsi, les différents conseils et avis nous permettront de construire une Vie Scolaire encore plus performante, à même de lutter contre l'échec scolaire, les discriminations et favorisant la vie et la réussite des élèves du lycée guillaume Fichet

**Les Conseillers Principaux d'Education,**

M. Labsolu, M. Plasse

## Titre I > La lutte contre l'échec scolaire

Il est de notre devoir d'éducateurs, et de fonctionnaires de l'Enseignement Public, de mettre tous les moyens dont nous disposons au service de la lutte contre l'échec scolaire des élèves. Car, si c'est un respect que nous devons avoir envers les élèves qui nous sont confiés, c'est aussi une considération forte de notre part envers leur avenir d'adulte et la manière dont ils pourront construire la société de demain. Ainsi, nous sommes convaincus que la Vie Scolaire, de par ses missions premières que sont le contrôle de l'assiduité et le suivi des élèves, occupe une place prépondérante dans cette lutte contre l'échec scolaire.

### Partie A : Le contrôle de l'assiduité

La mise en place du contrôle de l'assiduité constitue une responsabilité importante de notre fonction. Ce système permet de repérer les élèves rencontrant des difficultés personnelles, sociales ou d'acquisition des connaissances. L'identification de ces problèmes, et surtout la recherche de solutions de remédiations permet de lutter contre l'absentéisme et d'éviter le décrochage scolaire. L'absentéisme engendre fatalement l'échec scolaire et c'est la raison pour laquelle nous sommes fortement attachés à un contrôle efficace et rigoureux de la présence en cours.

#### **Procédure (billets, carnets, informations professeurs)**

*La Vie Scolaire dispose d'une procédure de double relevé des absences :*

- **Premier temps** : Chaque demi-journée, les personnels de la vie scolaire (Surveillants, Assistants d'Education) collectent les appels lors du premier cours où les élèves sont présents en classe entière. Pour réaliser ces appels, nous mettons à la disposition des enseignants des 'post-it' spéciaux qu'ils doivent coller sur la porte de leur salle et nous les informons des séquences choisies pour effectuer cet appel. Ce premier relevé permet une saisie informatique rapide des absences et une information immédiate des familles par un appel téléphonique. Si nous n'avons pas réussi à joindre une famille, un courrier est nécessairement envoyé le jour même, et l'élève est convoqué dès son retour au lycée pour remettre son excuse, par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

*Si un post-it n'est pas trouvé, pour diverses raisons, le surveillant dispose de la liste des classes et des salles pour pouvoir redemander à l'enseignant le billet d'appel perdu.*

- Deuxième temps : Chaque enseignant dispose d'un carnet à souche sur lequel il effectue les appels de ses classes de la journée. A la fin de son service quotidien, il dépose un double de son relevé dans une boîte aux lettres prévue à cet effet (plusieurs boîtes sont réparties dans le lycée). Ce relevé nous permet de repérer les élèves ayant été absents en dehors des 2 appels de demi-journée. Ce carnet à souche carbone permet à l'enseignant de conserver un double de ses relevés d'absence et, ainsi, de repérer lui aussi un élève décrocheur ou absentéiste et de nous avertir ou d'avertir le professeur principal ou de convoquer lui-même la famille de l'élève.

La synthèse des deux relevés s'effectue le soir, et nous disposons ainsi des appels de toutes les heures de la journée. *L'élève est systématiquement convoqué dès le lendemain pour recueillir le motif d'absence.*

Ce système de contrôle de l'assiduité est efficace car il combine deux systèmes, insuffisants à la base :

*Le premier temps* ne prend en effet, seul, pas en compte toutes les heures de la journée mais permet cependant une information rapide des parents.

*Le deuxième temps* ne permet pas, pris seul toujours, l'information rapide des parents, mais permet de relever les absences d'un élève sur toute sa journée de cours.

*Ainsi, la combinaison de ces deux systèmes permet tout à la fois rigueur sur les absences et rapidité d'information des familles.*

## **Technique**

En ce qui concerne la technique proprement dite, la Vie Scolaire du lycée Guillaume Fichet utilise le logiciel fourni par l'Education Nationale : GEP (Gestion des élèves et des personnels) en mono poste. Nous pratiquons les extractions de la base élèves depuis le réseau de direction et faisons des mises à jour régulières (en moyenne une par semaine) pour garder une base élèves, d'adresses et de renseignements le plus à jour possible et, ce, pour permettre le contact rapide avec les parents ou les responsables légaux, tant par courrier que par téléphone.

Nous avons mis en place un réseau informatique par fil entre les deux ordinateurs des deux bureaux (Surveillants et Conseillers Principaux d'Education) qui nous permet de travailler sur la même base d'absences pour des raisons pratiques. Ainsi, les deux bureaux bénéficient maintenant de la possibilité de se renseigner sur les absences des élèves, ou de prendre connaissance de leurs renseignements administratifs. C'est une aide précieuse lorsque nous recevons des élèves, des parents d'élèves, ou que nous discutons d'un problème d'absence avec un collègue enseignant, ou pour renseigner tout simplement un collègue. De la même manière, cela permet de partager le travail de saisie d'absences (ou d'excuses) si celui-ci s'avère lourd pour le surveillant demeurant au bureau et effectuant la saisie journalière.

Des idées nous ont été soumises du point de vue technique : achat d'un nouveau logiciel de gestion des absences tournant nativement sous le système d'exploitation de Microsoft 'Windows', envoi de

SMS (messages sur les portables) aux familles , saisies des absents dans les classes, par l'enseignant, par code barres. De même, M. le Proviseur compte nous doter de nouveaux ordinateurs pour la prochaine rentrée. Toute idée allant dans le sens de l'amélioration de notre système est la bienvenue puisque cela rendra plus performant le contrôle des absences et par-là même la lutte contre l'absentéisme.

Enfin, la mise en réseau prochaine du lycée permettra d'installer GEP en réseau et le module absences sera ainsi accessible à d'autres membres de la communauté éducative (personnels médico-sociaux et de direction). De surcroît les renseignements d'ordre administratif des élèves seront immédiatement actualisés, sans nécessité d'échange de disquettes.

### **Suivi des recommandations Académiques**

Le rapport avec les autorités académiques est pour nous un réel soutien à notre action sur le terrain. De surcroît, puisque nous travaillons étroitement avec les personnels médicaux sociaux, nous savons que notre relevé mensuel donne lieu à des actions concrètes envers les familles (courriers aux familles de la part de l'Inspection Académique) et nous nous sentons donc soutenus dans notre action sur ce point, ce qui renforce notre ambition et notre rigueur sur le contrôle des absences. Ce relevé d'absences, établi par les CPE à partir de quatre demi-journées d'absences non justifiées, est envoyé avant le 5 de chaque mois par courriel, par le secrétariat de direction du lycée.

### **Efficacité et difficultés**

Nous pensons sincèrement que notre système, sur le papier, et dans les faits, est efficace. L'erreur humaine ou de manipulation est pourtant toujours possible, mais nous n'en parlerons pas comme une difficulté mais comme une contrainte à prendre en compte. Nous mettons toute la rigueur possible pour lutter contre les défauts du système, c'est notamment la raison pour laquelle un surveillant demeure au bureau toute la journée, pour l'accueil des élèves bien évidemment mais aussi pour assurer un suivi des absences puisque lui seul saisit les absences, les excuses, et recueille les excuses téléphoniques de la part des parents. L'archivage quotidien des billets des professeurs, comme des élèves, nous permet ainsi de corriger d'éventuelles erreurs d'appel ou de saisie. A la demande des élèves, de leurs parents ou d'un collègue, nous pouvons rapidement retrouver un billet pour effectuer une vérification.

Les difficultés que nous rencontrons, sur le plan même de la lutte contre l'absentéisme, se retrouvent souvent dans les établissements.

- La difficulté majeure est de pouvoir recevoir les parents des élèves en difficulté. Parfois ceux-ci travaillent ou ne peuvent se déplacer ou sont tout simplement injoignables. Lorsque nous sommes amenés à les rencontrer, nous essayons de rassurer ces parents, de les impliquer dans la scolarité de leur enfant, de leur faire comprendre que nous avons, par la démarche que nous faisons, l'intention de faire en sorte que leur enfant réussisse ce qu'il a entrepris. Nous travaillons donc avec les parents sur la confiance et sur leur implication dans la scolarité de leur enfant.

- Une autre difficulté est issue de renseignements erronés ou obsolètes qui nous empêchent de contacter les parents (numéro de téléphone, adresse). Même si l'élève est systématiquement convoqué

pour actualiser les renseignements, nous nous heurtons parfois tout simplement aux difficultés financières d'une famille (téléphone coupé par exemple).

### **Points à renforcer dans l'avenir**

Les solutions techniques proposées, que nous utilisons au quotidien, nous permettent 'seulement' de détecter l'absence de l'élève et de prévenir la famille de manière officielle. Les statistiques obtenues par l'outil informatique nous permettant, de plus, de mieux cerner ces absences dans le temps et en termes de quantité. Ce qui nous est précieux dans notre travail de suivi des classes.

Mais le point le plus difficile reste le traitement de cette absence, le suivi de l'élève, le travail en partenariat, en équipe avec tous les acteurs pour faire en sorte de raccrocher l'élève à sa scolarité. Finalement, s'il était un point à renforcer dans l'avenir, pour lutter efficacement contre l'absentéisme, se serait d'améliorer encore plus le suivi des élèves. Ainsi, nous essayons de faire toujours plus sur ce point, d'associer les parents à chaque fois que des problèmes qui nuisent à la scolarité des élèves sont détectés, de travailler en équipe pour améliorer les conditions de vie des élèves.

## **Partie B : Le suivi des élèves**

Comme nous l'avons vu précédemment, le suivi des élèves est la suite nécessaire du traitement efficace des absences. Contribuer à la réussite des élèves nous apparaissant une exigence absolue, nous nous devons de suivre les élèves en difficulté, tant au niveau scolaire que personnel, mais nous nous devons aussi de trouver et proposer les solutions à ces problèmes.

### **Le travail avec les parents**

Nous associons les parents dans tous les cas où cela est possible, et nous nous associons toujours aux rencontres parents professeurs, car elles permettent la rencontre avec les parents et permettent de faire comprendre le rôle des conseillers principaux d'éducation.

Lors du bilan de mi-trimestre, qui permet d'apprécier dès octobre les résultats, l'attitude et les difficultés des élèves, nous avons commencé notre suivi des élèves en difficulté scolaire et avons convoqué des parents pour évoquer ces difficultés et tenter d'anticiper un décrochage de l'élève. Le travail de suivi des élèves est donc commencé très tôt dans l'année grâce à ce bilan.

Nous avons aussi été présents lors des réunions parents professeurs et avons, là aussi, reçu des parents pour faire le bilan avec eux du trimestre de leur enfant et envisager l'avenir. Ce travail est fait sur des bases de dialogue afin que les parents comprennent notre volonté d'aider leurs enfants. Nous soulignons toutefois toujours le cadre légal ainsi que les obligations qui incombent à chacun.

De la même manière, notre travail en conseil de classe permet de déceler des élèves rencontrant des difficultés et, ainsi, d'engager immédiatement un travail avec lui et sa famille, pour sa réussite.

Mais, le fait de mettre les informations en commun et d'associer diverses compétences permet de faire un suivi plus particulier des élèves en réelle difficulté sociale, scolaire ou médicale.

### **Le travail en commission de suivi**

Cette Commission a été constituée dès le début de l'année scolaire. Elle existait déjà auparavant mais nous avons insisté pour qu'elle se mette en place le plus rapidement possible pour anticiper les décrochages scolaires.

Elle se tient le plus régulièrement possible le mardi après midi et comporte comme membres : M. Ferrari, Proviseur Adjoint, Mme Krempf José, Assistante Sociale, Mmes Kesmaeker et Blot, Infirmières, Les deux CPE.

Elle permet de parler des élèves décelés comme étant en difficultés et de rechercher l'ensemble des éléments de remédiations. Cela permet à chaque membre de cette commission d'acquérir une meilleure connaissance des élèves qu'il a pu rencontrer et pour lesquels il souhaitait avoir plus de renseignements. Ainsi, les démarches mises en place demeurent plus cohérentes.

Lors de cette commission, l'habitude commence à être prise d'inviter des personnes pouvant éclairer la commission sur les actions qu'elle doit prendre : professeurs principaux notamment. Cette habitude donne de bons résultats sur le plan de la cohérence des actions prises envers le problème de l'élève.

Sur le plan des échecs nous devons hélas déplorer l'impossibilité de pouvoir rencontrer la conseillère d'orientation psychologue (COP), Mme Messulam pour des raisons de contrainte professionnelle.

Sur le plan des réussites, l'une des plus grande a été de détecter l'état de grossesse d'une de nos élèves. L'inquiétude est venue des CPE un vendredi au vu d'un grand nombre de demi-journées d'absence pour lesquelles ils n'avaient pas d'informations précises de la famille. Le travail en commission le mardi suivant a décidé que l'assistante sociale se rendrait dans la famille le mercredi. Cette rencontre avec la famille a convaincu l'assistante sociale de l'état de grossesse de l'élève mais lui a aussi montré que cet état était nié par la jeune fille ainsi que par la mère et qu'aucune prise en charge n'avait ainsi été faite. Dès le jeudi la jeune fille a été prise en charge par les infirmières sur le plan de l'écoute et de l'information. La jeune fille a ainsi, le vendredi, accepté de se rendre au planning familial pour savoir si son état de grossesse était réel. Les examens ont été faits le samedi et dès le lundi la jeune fille était prise médicalement en charge pour suivre sa grossesse qui avait dépassé la possibilité d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Depuis, la jeune fille est revenue en cours et lors de ces absences, pour des raisons médicales, la Vie Scolaire prend en charge la récupération des cours et les lui fait passer. Elle a trouvé son stage pour juin ,et nous avons grand espoir qu'elle puisse passer en terminale BEP, ses résultats étant tout à fait suffisants à l'heure actuelle.

Bien sûr ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais celui-ci démontre l'efficacité et la rapidité d'action que peut avoir cette commission, et surtout l'impact de celle-ci sur les difficultés que peuvent parfois subir les élèves dans leur vie d'adolescent.

#### **Le travail avec l'équipe pédagogique**

- Les Conseillers Principaux d'Education sont associés à l'équipe pédagogique de par leur statut. Au-delà de ce principe fort, sur le terrain, travailler avec les enseignants permet de cerner l'élève dans sa globalité et d'apporter des réponses à ces derniers en terme de suivi des élèves.
- La répartition par divisions entre les deux Conseillers Principaux d'Education permet aux enseignants de cerner un interlocuteur pour poser les problèmes de Vie Scolaire ou de suivi des cours. C'est une manière de travailler un suivi en partenariat. Les résultats de cette pratique sur le terrain sont un nombre élevé de convocations de parents d'élèves avec et le professeur Principal et le CPE. Nous apportons une vision complémentaire à l'entretien pédagogique en dégagant des pistes de remédiations à l'échec scolaire. Cette vision partagée de l'élève crée un sentiment réel de réflexion autour de ses difficultés et les parents d'élèves sentent par cette organisation l'investissement de l'équipe en faveur de la réussite de leur enfant.
- De surcroît, nous assistons aux conseils de classe en temps que personnels de Vie Scolaire, pour les classes que nous suivons, et nous apportons les éclaircissements nécessaires à tout le conseil, et détaillons nos actions en faveur de la scolarité des élèves. En plus de recueillir de précieux renseignements sur le travail et les difficultés scolaires des élèves de nos sections, ce qui nous permet d'engager un travail dès le lendemain du conseil de classe.
- Enfin, nous associons systématiquement le professeur principal aux actions que nous menons, notamment lors de rencontres avec les parents comme nous l'avons dit, mais aussi lors d'événements importants comme des actions en faveur de la citoyenneté (voir le travail en formation des délégués).

## **Valorisation des élèves et des sections**

Lutter contre l'échec scolaire c'est aussi valoriser les sections dans lesquelles les élèves se sont inscrits. Que ce soient les classes de STT ou la Section d'Enseignement Professionnel, aucun élève ne doit s'imaginer être dans une section qualifiée de dévalorisée, ou se sentir dévalorisé d'être dans une section particulière. C'est la raison pour laquelle nos initiatives sont systématiquement basées sur l'égalité entre les individus, et donc entre les classes, et que nous soutenons des initiatives comme la rentrée différenciée, initiatives à même de faire percevoir aux élèves les suivis d'études, les métiers proposés ou encore que nous organisons les rencontres inter lycéens, dispositif à même d'aider les élèves de seconde dans leur orientation.

### **L'initiative de la rentrée différenciée**

Cette initiative a été saluée par l'Inspection Académique, dans son rapport de visite d'établissement, comme une initiative à même de valoriser les sections professionnelles. Cette rentrée différenciée se déroule sur deux jours et appréhende tous les plans de la section professionnelle choisie : orientation, suivi d'études, débouchés professionnels, exigences de la formation, programme, matières, présentation de l'équipe pédagogique, visite de l'établissement et des salles spécialisées. Mais, aussi, travail sur la charte, sur les règles de vie. Nous nous associerons à cette initiative dès la rentrée 2004 pour que les CPE, notamment le CPE en charge des classes de Section professionnelle soit identifié comme impliqué durablement dans ces sections.

### **Les rencontres inter lycéens**

Cette idée a été suggérée par M. le Proviseur en 2002-2003 et a été relancée par lui-même cette année. Nous nous sommes chargés de son organisation et de son bon déroulement.

L'idée principale est de mettre en contact les élèves de seconde avec des élèves de terminale et de première pour qu'ils puissent échanger sur leurs sections de manière ouverte, puisque rien n'est imposé.

Les élèves de seconde sont répartis par tables de 8 personnes et s'entretiennent, tous les quart d'heures, avec deux élèves d'une section : L, S, Es et STT. Ainsi, en une heure, les élèves de seconde peuvent échanger de manière ouverte avec des élèves de terminale et de première, pour leur poser des questions diverses et se faire ainsi une idée encore plus précise de leurs souhaits d'orientation.

La seule difficulté qui aurait pu se présenter pour organiser cet événement devait être de trouver des élèves bénévoles pour intervenir. L'une des barrières était le fait d'avoir à se mettre en avant devant une table de 8 personnes totalement inconnues. Nous avons pourtant été étonnés de la spontanéité avec laquelle certains élèves se sont engagés pour aider leurs camarades plus jeunes, malgré cette difficulté. En effet, le planning des intervenants était rempli bien avant la rencontre et nous n'avons eu aucun désistement de dernière minute. Lorsque l'on parle de solidarité entre les élèves, nous pouvons dire concrètement que nous avons eu, ce jour là, la preuve et de son existence et de sa force.

Pendant la rencontre même, il fut difficile pour certaines tables d'établir le dialogue. Nous avons pourtant mis à disposition de chaque élève de seconde un document dans lequel il pouvait retrouver tout le programme de terminale et première de toutes les sections et l'emploi du temps typique des sections.

Mais dans l'ensemble, malgré ces difficultés dues à une expérience nouvelle pour nos élèves, il est remarquable de voir autant d'engagement de la part des aînés pour aider les plus jeunes dans le choix

de leur orientation. Comme nous l'avons dit c'est une preuve de l'existence de la notion de solidarité chez nos élèves, et de sa force. Nous avons été conquis par l'investissement des élèves dans cet événement et par l'intérêt réel qui en est ressorti pour les élèves de seconde.

## Partie C : Les Projets à venir

### **Le dispositif 'Ecole Ouverte'**

L'Ecole ouverte est un dispositif que nous connaissons bien pour ses capacités, si bien orienté, à faire de l'établissement un lieu de réussite pour les élèves en difficultés.

Ce dispositif a été évoqué en réunion de direction et nous nous sommes proposés, dès le lendemain de cette réunion, pour le mettre en place et le faire vivre, en collaboration avec les autres personnels.

Si la possibilité nous était donnée de mettre en place l'école ouverte, nous avons d'ores et déjà décelé certaines actions qui pourraient être utiles aux élèves.

Notre Section d'enseignement Professionnel (SEP) possède plusieurs élèves qui n'ont pas de bases suffisantes en français, ce qui retenti sur l'ensemble des matières et leur cause des difficultés globales. Tous les conseils de classes de Secondes professionnelles ont fait état d'un ou plusieurs élèves, parfois nouveaux arrivants, dans ce cas de figure et force est de constater notre manque d'organisation sur ce point. Ainsi le dispositif école ouverte pourrait venir aider ces jeunes en leur apportant un soutien important à leur suivi des cours, cela lutterait pour l'égalité des chances et contribuerait à leur redonner des chances de réussite qu'ils ne pourraient pas avoir sans cela. Enfin ce serait de notre part une ambition d'intégration de tous les jeunes dans le sein de la république et de ses valeurs humaines.

D'autres actions seraient possibles : cours de soutien dans certaines matières, préparation aux examens par une mise en condition personnelle, actions citoyennes en offrant des initiatives sportives gratuites, ateliers informatiques pour aider au passage du B2I...

Ainsi, nous pouvons dire que ce dispositif d'école ouverte irait dans le sens des valeurs et des ambitions de la République. Nous attendons donc de pouvoir le mettre en place.

### **Préparation au 'métier d'étudiant'**

Ce projet va être mis en place prochainement. Il a pour objectif d'apporter aux futurs étudiants une vision concrète et pratique de cet avenir proche. L'organisation est simple : des MI/SE ou assistants d'éducation tiendront une permanence dans une salle, par exemple entre midi et deux heures et aux récréations. Ils recevront librement des élèves souhaitant savoir comment trouver des réponses concrètes en terme de logement, en terme de bourses, en terme d'informations sur le déroulement des cours en faculté par exemple. En bref, un rendez-vous simple avec des étudiants, pendant lequel ils pourront parler tout simplement de comment se passeront leurs années post bac. Ce projet est encore à réfléchir, notamment en terme de moyens, car certaines plages horaires ne permettront peut être pas de décharger un personnel de la Vie Scolaire de son travail. De la même manière, il nous faut définir un cadre d'action pour que les élèves ne s'imaginent pas que c'est une rencontre qui pourra les aider sur leur orientation, ce qui est le travail des personnels compétents des CIO et des Conseillers d'orientation.

*En plus de travailler en faveur du travail scolaire et du suivi des cours, car cela est la mission première de l'Education Nationale au service de tous, nous travaillons aussi sur le thème essentiel qu'est la Citoyenneté, pour favoriser chez les élèves un sentiment fort de valeurs.*

## Titre II > La Citoyenneté

*La citoyenneté comporte à notre sens trois volets sur lesquels travailler :*

- L'implication des élèves dans une citoyenneté dite 'active', citoyenneté à travers laquelle ils découvrent le sens de la représentation, les responsabilités de citoyens élus, et donc prennent conscience de la notion de démocratie.
- Participer activement et être citoyen doit aussi s'entendre par la notion de l'engagement. Nous détaillerons la manière dont nous avons répondu à l'engagement des jeunes, dont nous leur avons délivré l'information et le soutien à leur engagement et quels sont nos projets d'ouverture de l'opération envie d'agir.
- Mais, aussi, la citoyenneté s'entend par la manière de vivre ensemble selon des principes de respect de l'autre, de respect des règles, et d'égalité entre tous. Nous détaillerons un exemple fort de 'vivre ensemble', en abordant le thème de l'internat du lycée. Nous détaillerons aussi notre investissement dans les actions de santé et de citoyenneté.

### Partie A : Le Délégué de classe et la Démocratie lycéenne

Notre objectif a été de valoriser particulièrement le rôle de délégué de classe, et ce pour permettre à une démocratie lycéenne de se construire de manière forte et légitime. Nous avons donc fortement travaillé sur les élections des délégués. Ce qui a permis aux élèves de voir que la communauté éducative accordait du crédit à une représentation lycéenne légitime, et ce qui a permis de valoriser toute la structure de représentation lycéenne : élus, instances... Cette valorisation s'est ensuite retrouvée dans la formation des délégués qui a été faite de manière régulière sur l'année et dont le point d'orgue a été la rencontre avec un élu de la république : le député maire de Bonneville.

#### **Valorisation des délégués de classe et de leur rôle**

##### **Elections solennelles**

Les élections se sont déroulées en *deux phases* :

- *Première phase* : Recueil des candidatures par les Professeurs Principaux lors d'une heure de vie de classe, le mardi précédant les élections. Lors de cette phase, les Professeurs Principaux ont expliqué le rôle du délégué et ont appelé les candidats à faire connaître leurs candidatures. Les candidatures ont ensuite été recueillies pour la Vie Scolaire pour préparer la deuxième phase. Les

candidats déclarés ont été affichés sur le panneau prévu pour les délégués. Nous avons en projet de pratiquer une réelle campagne de candidature pour les élections de délégués, en mettant à disposition des élèves un panneau d'affichage.

- La *deuxième phase* concernait les élections proprement dites :

*La salle de vote* : la salle polyvalente a été choisie du fait de sa large capacité d'accueil. Elle a été découpée en deux bureaux de vote à même de recevoir chacun quarante personnes. Chaque bureau de vote disposait : d'un tableau blanc pour l'affichage des candidats et des résultats, de deux isolements et d'une urne, prêtés par la mairie de Bonneville. La Vie Scolaire avait préparé les listes d'émargement, les bulletins, les Procès verbaux et l'organisation des assesseurs.

*L'organisation* : Les élections se sont déroulées les 29 et 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, d'après un planning organisé par la Vie Scolaire. Chaque heure, deux classes étaient présentes, ainsi que leurs professeurs principaux. Elles étaient reçues par les Conseillers Principaux d'Éducation qui organisaient l'élection avec le professeur Principal et avec des élèves de Terminales STT comme assesseurs (leur investissement dans les élections a donné lieu à une activité pour l'épreuve pratique du baccalauréat de STT).

*Le déroulement* : Chaque heure sur ces trois jours, deux classes se présentaient. Chacune était prise en charge par un CPE qui leur présentait le fonctionnement de l'élection, notamment certains termes pour les classes de seconde. Les candidats étaient présentés et énumérés et un nouvel appel à candidature de dernière minute était pratiqué. Le vote commençait ensuite. Les votants se rendaient dans l'isoloir après avoir pris des bulletins préparés au nom des candidats. Ensuite ils se rendaient à l'urne et, après avoir présenté une carte de lycéen ou leur carnet de correspondance, ils votaient. Après émargement ils se rendaient à leur place.

Le dépouillement se faisait devant la classe entière et les résultats donnaient lieu à explication sur des points tels que la notion de scrutin, de majorité, de tour, de bulletins blancs ou nuls...

Les candidats élus étaient appelés à signer le Procès verbal et pouvaient dire un petit mot s'ils le désiraient.

Le retour que nous avons eu de ces élections a été très positif. S'il est très lourd de procéder de cette manière pour la Vie Scolaire, car ces élections se sont déroulées sur trois jours sans interruptions, hors des pauses de midi, nous sommes tout de même prêts à recommencer car nous avons vu chez les élèves un réel investissement dans ces élections. Tous ont été très impressionnés de voir autant d'intérêt portés par les adultes envers les délégués de classe, donc envers les représentants des élèves. Nous espérons que cela légitimera le rôle et l'importance de la démocratie lycéenne.

### **Formation valorisée et de différents niveaux**

- *La formation des délégués* : Une formation pour les délégués de seconde et première a été mise en place par la Vie Scolaire avec le concours de l'AROEVEN. Cette formation s'est déroulée sur trois jours, répartis dans l'année, ce qui permet un étalement de la formation. Chaque élève de seconde et de première a donc bénéficié de 3 demi-journées de formation. La journée de formation était en effet divisée en deux : une demi-journée pour les secondes et une demi-journée pour les premières. Cette formation s'est axée sur plusieurs points : Compréhension du fonctionnement d'un établissement, du rôle de chaque acteur. Compréhension du fonctionnement des instances de l'établissement et de la place des délégués en leur sein. Préparation du conseil de classe au travers d'une enquête à faire passer à leurs camarades, par la compréhension des rôles

de chacun et des principes du conseil de classe. Aide à la rédaction des comptes rendus du conseil à la classe. Rôle du délégué dans les relations classe professeurs et manière de poser les bases d'un dialogue. Rédaction d'une enquête à destination des élèves sur le thème de la demi-pension...

*Lors des réunions préparatoires, les enseignants ont rencontré les formateurs et ont été invités à participer aux journées de formation. De la même manière les infirmières, ainsi que l'assistante sociale ont choisi de s'associer régulièrement à ces journées.*

- *L'information sur le rôle du délégué* : Dans le cadre de la formation, il est important d'expliquer aux délégués leur rôle en fonction des textes de loi. Nous avons donc distribué à chaque classe un délégué flash pour les deux délégués ainsi que pour leurs suppléants. Ces délégués flash ont aussi été utilisés pendant la formation des délégués et ont été un point d'appui lors de chaque rencontre : conférence des délégués, Conseil de la Vie lycéenne, conseils de classe... Nous nous sommes aussi aperçus que certains élèves se reportaient systématiquement à ce délégué flash et basaient leurs actions sur les textes de loi. Cette initiative est donc une expérience concrète de la citoyenneté par le biais de la compréhension du cadre légal et des textes de loi qui régissent nos actions quotidiennes.
- *Conférences* : En plus des journées de formation, la Vie Scolaire s'était engagée lors d'une conférence des délégués, à assurer des conférences, à faire intervenir des personnalités qui viendraient leur parler de leur mandat d'élus, ou des personnes compétentes pour leur parler de thèmes variés.

*Une de ces conférences a été effectuée le vendredi 19 mars 2004, pendant deux heures, avec la venue du Député, Maire de Bonneville, M. Saddier, dont nous tenons à saluer ici le respect qu'il a eu envers nos élèves en décidant de prendre sur son temps pour venir leur parler, ainsi que la neutralité dont il a fait preuve en sachant rester républicain.*

Lors de cette conférence, les délégués de tous les niveaux (Secondes, premières, Terminales, BTS) ont pu intervenir pour parler du rôle de l'élus et des difficultés que peut rencontrer un élu dans l'exercice de son mandat.

Un compte rendu de cette intervention a été fait par le vice-président élève du Conseil de la Vie Lycéenne, M. Marcadet Romain. Ce compte rendu, et les travaux préparatoires, ont été envoyés au maire avec une lettre de remerciement. Tous ces documents sont présent en annexe.

- Enfin, nous avons veillé, dans toute la formation des délégués à associer les collègues enseignants et le personnel médico-social. Dans le cadre, bien sûr, de la formation, pour laquelle tous ont répondu présents. Mais, aussi, lors de la conférence, pendant laquelle un des enseignants, qui organise le concours National de la Résistance, a choisi de s'associer. C'est, de notre part, une volonté d'associer l'ensemble de l'établissement à la formation des délégués. Nous avons en effet l'ambition de légitimer la démocratie lycéenne et il nous apparaît donc évident qu'elle ne doit pas être le fait que des Conseillers Principaux d'Education, mais qu'elle doit associer tous les acteurs de l'établissement.

Mais, une fois le délégué élu (et formé) celui-ci peut agir dans les instances représentatives de l'établissement. Nous allons donc voir ce qu'a fait la Vie Scolaire pour tenter de faire vivre et exister ces instances.

## Vie des instances

Les instances de l'établissement sont l'occasion, pour les élèves élus, de faire valoir un rôle encore plus fort de représentation de leurs électeurs, ainsi qu'un rôle de proposition et une expérience du dialogue et du débat. C'est, là aussi, une expérience citoyenne puisque le délégué devient, dans la mesure des textes, un élu chargé de s'investir dans la vie de la 'cité. Il était donc de notre devoir, en plus de la formation des délégués, de valoriser ce rôle d'élu.

- Un compte rendu des différentes réunions auxquelles les élèves ont pu prendre part est systématiquement fait avec eux. Nous évoquons leurs difficultés, leur ressenti et la manière dont ils perçoivent leur rôle. De surcroît, les délégués ont appris à faire un compte rendu du conseil de classe lors de la formation des délégués et nous avons été agréablement surpris de voir que certains demandaient spontanément au professeur principal une heure de vie de classe pour faire le compte rendu à l'ensemble de leur classe. C'est une preuve de l'efficacité de la formation mais, surtout, une preuve de l'investissement de certains délégués dans leur rôle envers leurs électeurs : leur classe.
- Les Conseillers Principaux d'Education sont présents dans toutes les instances au titre de la Vie Scolaire : Conseil d'Administration, Conseil de la Vie lycéenne, Commission de fonds social... C'est pour la Vie Scolaire un moyen de s'investir pleinement dans la vie citoyenne du lycée.
- La Vie Scolaire s'associe et organise aussi d'autres instances de dialogue, notamment avec l'organisation de la Commission restauration qui a pour but de tenter de résoudre les problèmes de la demi-pension par un dialogue basé sur la compréhension des contraintes et le débat constructif. A cette commission ont été invités comme membres des élus élèves du Conseil de la Vie Lycéenne, des élus élèves du Conseil d'administration, des délégués de l'internat. A ce jour deux commissions se sont d'ores et déjà tenues et ont, en plus d'avoir eu du succès, permis de mettre en place des actions concrètes, clairement visibles au quotidien par les élèves. Chaque commission donne lieu à un compte rendu, signé par les membres, notamment les élèves présents, et un exemplaire de ce compte rendu est donné à chaque délégué. Un affichage de ce compte rendu est fait pour l'ensemble des élèves sur le panneau délégué.
- Enfin, nous mettons tout en œuvre pour faire vivre ces instances, notamment par voie d'affichage sur un panneau 'délégués'. Panneau sur lequel les élèves peuvent retrouver tous les noms de leurs élus : délégués de classe, élus au Conseil d'administration, au Conseil de la Vie Lycéenne, au Conseil Académique de la Vie Lycéenne... Mais aussi les réunions futures, les comptes rendus des réunions déjà effectuées, la structure de représentation lycéenne, le rôle des instances ...

### **Projets à venir**

Nous avons pu remarquer que le Conseil de la Vie lycéenne ne donnait pas toute sa mesure et que les élèves ne percevaient pas l'intérêt de sa présence et de son fonctionnement.

Nous prendrons donc en charge la formation des représentants élèves au Conseil de la Vie lycéenne, en y apportant une information sur son organisation, son fonctionnement, ainsi que ses capacités de décision et l'intérêt de cette instance.

C'est actuellement la seule grosse faiblesse que nous avons pu discerner dans l'organisation de la démocratie lycéenne du lycée Guillaume Fichet. En ce qui concerne le fonctionnement des autres instances, il est intéressant de noter la bonne prise de parole des élèves, les propositions qu'ils font, la régularité de la présence des élus lycéens dans les instances, la présence effective de ceux-ci.

Tous ces résultats montrent que, lorsque les délégués perçoivent clairement l'intérêt d'une instance, ils s'engagent pleinement dans celle-ci. Cela nous renforce dans l'idée qu'il faut communiquer sur cette instance avec les délégués et que des initiatives comme celle du Proviseur de faire signer par les délégués la remise de leur convocation en mains propres, pour les obliger à venir, est totalement inutile.

## Partie B : L'engagement des élèves

Plusieurs formes d'engagement des élèves sont présentes au sein d'un établissement scolaire. Toutes sont à promouvoir du fait des valeurs qu'elles véhiculent : solidarité, soutien à l'autre, respect des personnes, assistance aux personnes en difficulté, ou de l'engagement citoyen qu'elles soulignent.

La Vie Scolaire a choisi de valoriser toutes ces formes d'engagement au travers d'une campagne d'affichage, en coopération avec la documentaliste du lycée : Madame Dubourgeal.

Cette coopération a commencé par un gros travail de recensement de tous les élèves s'illustrant par un engagement fortement volontaire. Nous avons, ainsi, pu découvrir plusieurs formes d'engagement de la part de nos élèves :

*secouristes croix rouges, pompiers volontaires, acteurs en associations à but caritatif ou humanitaire, vainqueurs au concours envie d'agir, vainqueurs au concours national de la résistance, élus délégués de classe, élus dans les instances de l'établissement ou en commissions, volontaires à la formation AFPS faite par les infirmières du lycée...*

Ce recensement effectué, nous avons demandé à certains de ces élèves de faire un texte expliquant ce qui les avait porté à faire ces choix, les difficultés qu'ils rencontraient et l'intérêt qu'ils tiraient de ces engagements. Nous nous sommes répartis ce travail et la Vie Scolaire s'est notamment chargée de recueillir les textes des délégués et des élus lycéens.

Puis, nous avons fait une exposition au Centre de Documentation et d'information (CDI) de toutes ces formes d'engagement. Cette exposition a été faite en parallèle de la venue d'un pompier pour expliquer ce métier, et en parallèle de la distribution des brochures sur l'initiative 'envie d'agir'. Ces brochures ont été distribuées aux élèves par les délégués de classe, mais sont aussi disponibles au CDI, à la Vie Scolaire, et ont été distribuées lors de la rencontre inter lycéens, des conférences de délégués, et lors de la rencontre avec le député maire, M. Saddier. A chaque fois qu'il y'a eu remise de ces brochures, il y'a eu communication sur 'envie d'agir' et sur la procédure pour soumettre son projet d'engagement.

L'objectif, maintenant, est de faire une rencontre sur ce dispositif, rencontre au cours de laquelle nous pourrions recenser les projets et aider les élèves à trouver l'aide nécessaire pour les concrétiser.

### **La presse Lycéenne**

Des élèves se sont présentés à la réunion du Foyer Socio Educatif en début d'année et, ce, pour pouvoir faire un journal lycéen.

Après avoir revu ces élèves nous nous sommes rendus compte qu'ils n'avaient pas réussi à concrétiser leur projet par manque de temps et parce que personne ne leur avait donné une ligne de travail.

Nous allons relancer ce projet, en associant le club photo du lycée qui fonctionne très bien et nous associer dans ce travail pour aider les élèves à finaliser leur production. Même si une presse lycéenne est difficile à mettre en œuvre, il est regrettable que, lorsque des volontés se déclarent, celles ci ne bénéficient pas d'un soutien net.

Nous allons donc remédier à cet état de fait dommageable pour l'engagement des élèves.

## Partie C : Vivre ensemble

Vivre ensemble, c'est en priorité apprendre à respecter l'individu et sa conscience. Mais, c'est aussi prendre conscience d'une dimension collective, dans laquelle l'individu doit trouver ses marques, ses repères pour se construire personnellement et socialement. Et le respect de la règle doit l'aider à trouver ceux-ci.

Nous nous appuyons donc fortement sur le règlement intérieur du lycée pour faire respecter les individus, pour lutter contre la violence, le racisme ou la discrimination sous toutes ses formes. Pour le faire respecter, nous utilisons parfois la punition, et nous évoquerons le système que nous avons mis en place. De la même manière nous évoquerons notre rôle lors des prises de décision en ce qui concerne les sanctions.

Nous nous associons, aussi, aux différentes actions en faveur de la santé et soutenons, par notre organisation certaines d'entre elles, notamment la formation aux premiers secours. Notre objectif, dans l'avenir, est de mettre en place des actions en faveur de la citoyenneté, notamment dans le cadre du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC).

Enfin, nous donnerons un exemple précis de 'vivre ensemble' au travers de nos actions en faveur de notre internat.

### **Lutte contre les violences et les discriminations**

Notre position sur ce point est claire : nous appliquons strictement le règlement intérieur, au motif qu'il énonce des principes de respect de la personne humaine, qui sont nécessaires à la constitution d'une société dans laquelle toutes les personnes pourront vivre.

*Notre procédure, en cas de dysfonctionnement, est généralement :*

- Respect strict du règlement intérieur, rappel à la règle
- Information immédiate du Proviseur ou de son Adjoint par un rapport
- Apport des éléments que nous connaissons sur l'élève
- Si la possibilité nous est donnée, nous nous associons à la réflexion sur une sanction éducative.

Par la suite, nous travaillons avec l'élève sur la compréhension de la sanction qui lui a été donnée et, surtout, nous aidons la victime à se reconstruire et la rassurons sur sa sécurité et sur nos principes.

Nous informons les parents et entreprenons avec eux un suivi des élèves concernés. Notamment pour les rassurer sur le fait que leur enfant reprend bien le chemin du lycée et de la réussite, et que nous l'aidons dans ce sens.

Si nous disions, lors de la rédaction initiale de ce bilan, que peu de cas de violence sont apparus, ce n'est hélas plus le cas puisque certains cas de violence se sont déroulés dans l'établissement depuis. Des sanctions d'exclusion temporaires ont été prises et nous avons fait le relais de ces informations aux professeurs principaux.

La semaine contre le racisme, qui a eu lieu avant les vacances d'avril, a donné lieu à plusieurs actions de la part de la Vie Scolaire sur le thème des discriminations et du racisme. En plus de l'affichage des actions départementales contre le racisme, un travail a été fait avec certains élèves du Concours National de la Résistance. Ce travail a permis de faire en sorte que, chaque jour, soit affiché un poème de la résistance française dans l'établissement.

### **Le travail sur les sanctions**

Fournir un cadre aux élèves, en leur faisant comprendre la portée de leurs actes et en y associant une part de réflexion et d'analyse du comportement, ainsi qu'un travail, nous paraît une manière de concevoir le régime des punitions et des sanctions.

Nous allons discerner notre travail dans le cadre des sanctions et celui dans le cadre des punitions

- Dans le cadre des sanctions et en collaboration avec M. Ferrari, Proviseur Adjoint, nous avons mis en place une procédure d'exclusion dite 'par inclusion'.

Le principe est que l'élève exclu du lycée est convoqué lors de son exclusion pour travailler toute la durée de sa sanction, dans le lycée, sur des travaux donnés par ses professeurs. Cela permet un échange avec les enseignants et ils peuvent ainsi faire travailler cet élève. L'élève travaille seul, est surveillé, et il travaille sur des matières pour lesquelles il a besoin de soutien. La sanction devant rester ferme, l'élève a droit à des pauses régulières mais qui sont décalées par rapport à celles du lycée.

Nous avons proposé ce principe pour plusieurs élèves. Nous ne pouvons évaluer sa portée pour l'instant mais il nous apparaît que le fait qu'un élève travaille sur des points sur lesquels il éprouve des difficultés est déjà en soi une excellente chose.

- Dans le cadre des punitions, notre organisation est basée essentiellement sur le travail, un travail en rapport avec les cours et les élèves.

Nous faisons en sorte que la punition soit éducative, qu'elle amène l'élève à réfléchir sur son acte et à changer son comportement.

Pour affirmer ce caractère tout à la fois de fermeté, mais aussi d'éducation, nous nous basons le plus possible sur des travaux que nous demandons aux enseignants ou que nous donnons nous même après consultation des derniers bulletins.

Pour les heures dites de compensation, pendant lesquelles l'élève est retenu pour effectuer un travail pendant une durée déterminée selon la gravité de l'acte, notre organisation est la suivante :

- Entretien avec l'élève.
- Rappel du règlement intérieur (valeurs de respect, de protection des individus et de leur conscience).
- Détermination d'une punition et explication de celle-ci.
- Rédaction d'un écrit à destination des familles, dont un exemplaire est donné au professeur principal et dont nous conservons un exemplaire pour le suivi des élèves. Cet écrit informe les parents et pose les renseignements de date, heure, durée de la compensation, les motifs et la personne ayant pris la punition.

- Le travail, ainsi que l'heure de la retenue, est consigné dans un cahier à la Vie Scolaire pour l'organisation. Le travail effectué, celui-ci est systématiquement remis au professeur de la matière concernée pour qu'il évalue celui-ci.

Nos soucis majeurs en ce qui concerne le régime des punitions est de tenter de faire comprendre à l'élève la portée de son acte et de rendre la punition éducative, formatrice et tournée vers le travail.

Nos objectifs sont d'assurer le respect des personnes et des biens, d'assurer la sécurité de nos élèves et de leur assurer un cadre de travail libre de toute pression et de toute discrimination ou violence.

### **Les actions en faveur de la santé et de la solidarité**

La Vie Scolaire s'est associée dès le début de l'année à l'organisation de ces actions, notamment par notre présence lors du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. C'est à cette occasion que nous avons pu découvrir le programme des actions ainsi que leur qualité et leur pertinence.

Nous avons mis notre organisation au service de toutes ces actions afin de faciliter la tenue de celles-ci.

Au-delà, nous sommes en réflexion sur de nombreux projets de santé et de citoyenneté : citons pour exemple notre projet de faire venir Mme Bastrenta du centre des toxicomanies de Grenoble pour qu'elle tienne une conférence sur le thème de la consommation de substances stupéfiantes, notamment le cannabis.

Nous pensons aussi, sur le thème éducation et justice, à faire venir certaines associations qui proposent des expositions et des débats sur ce point. Nous nous associerons personnellement à ces actions pour expliquer le règlement intérieur, sa relation avec les règles de vie en société et le travail fait sur les punitions, sanctions.

De surcroît, il nous apparaît nécessaire, au vu des actes de violence qui sont apparus dernièrement, de travailler sur le respect de l'autre. Nous pensons donc à des actions sur ce point, actions auxquelles nous devons nécessairement nous associer pour montrer la cohérence de notre travail au quotidien.

Enfin, nous tenons à souligner le travail extraordinaire des infirmières qui organisent toutes ces actions, en plus d'assurer le service d'infirmier auprès des élèves, et apprécions notre travail en équipe avec elles (commission de suivi notamment).

La prochaine action sur le thème de la santé et de la citoyenneté sera la formation aux premiers secours, dont nous tenons à saluer ici le caractère solidaire et la valeur de respect de la personne qu'elle transmet.

## Partie D : Un exemple de vivre ensemble ! : l'internat

### Quelques Chiffres

A l'heure actuelle nous accueillons 20 élèves à l'internat : 17 filles et 3 garçons.

13 de nos élèves sont majeurs.

Les sections sont très diverses : BTS (7), 1 Bpro (3), secondes BEP (2), sections générales (deux 2<sup>nd</sup>, quatre premières, deux terminales)

Nous hébergeons, de surcroît, 26 élèves du lycée Contamines.

Le taux d'occupation est donc de 46 élèves soit environ 50 % de la capacité d'accueil totale.

L'internat est situé dans un bâtiment annexe au lycée, situé au quai d'Arve.

### Confort des élèves

nous disposons d'un téléviseur, d'un baby-foot, d'une table de ping-pong.

Nous avons ajouté un lecteur DVD, que le Foyer Socio-éducatif (FSE) a financé.

Les élèves disposent maintenant d'une salle informatique leur permettant de travailler.

Nous organisons des sorties cinéma financées en partie par le FSE, notamment dans le cadre de la semaine de l'Europe.

En fin d'année est prévu un repas entre internes pour fêter la fin de l'année scolaire.

### Principes pour gérer l'internat

Nos principes sont : *la priorité au travail scolaire, le respect de l'autre et l'éducation à la vie en collectivité.*

Sur le travail scolaire nous veillons systématiquement à nous entretenir avec les élèves internes sur le suivi de leurs cours et leurs résultats. Après chaque conseil de classe, nous discernons les élèves en difficultés et, aidés du personnel de surveillance, nous veillons à ce qu'ils travaillent durant l'heure d'étude du soir. Nous avons fourni pour l'internat une salle informatique, dotée de 5 ordinateurs, 386 certes, mais sur lesquels sont installés tous les programmes de bureautique utilisés usuellement dans le cadre des cours, notamment de section STT ou de BEP secrétariat – comptabilité gestion. Cette salle fut énormément utilisée avant son déménagement pour des motifs de sécurité incendie, elle n'est maintenant utilisée que ponctuellement mais rend toujours service aux élèves.

En ce qui concerne le respect de l'autre et l'éducation à la vie en collectivité, nous sommes attentifs à ce que tous nos élèves internes prennent conscience tout à la fois des règles de liberté, qui visent à faire en sorte qu'ils puissent vivre de manière personnelle, mais aussi des règles qui les contraignent pour qu'ils puissent vivre tous ensemble. Des problèmes sont apparus dernièrement, notamment des problèmes de vol. Nous avons donc demandé des sanctions appropriées au Proviseur puisque ce vol a donné lieu à de la violence entre élèves. Incapable de trouver l'auteur du vol, nous avons simplement séparé les personnes impliquées et les avons disposés dans d'autres chambres. Nous avons travaillé avec l'ensemble du groupe d'internes sur la notion de vol, sur notre position et les articles du règlement intérieur vis à vis du vol, et les avons informés des dispositifs nécessaires à assurer la sécurité de leurs biens.

Enfin, nous sommes fiers que nos élèves internes, élus délégués de l' internatse soient présentés et soient élus aux élections du Conseil d'Administration et du Conseil de la Vie Lycéenne. En effet, une de nos internes est présente comme déléguée au Conseil d'administration et l' autre est élue déléguée au Conseil de la Vie Lycéenne. Cela nous apporte la confirmation que nos internes sont réellement impliqués dans la vie citoyenne du lycée et sont forces de proposition.

### **Les internes et la semaine européenne**

Dans le cadre de la semaine européenne, nous avons pu proposer à nos internes de voir les films prévus pour cet événement (Good bye Lenin et Dirty pretty things). Ils ont été nombreux à se rendre à ces projections, organisées notamment par des élèves de seconde BEP, et l'association Guillaume Fichet (FSE) qui participait sur le prix des places pour le public lycéen, a pris en charge l'association des internes à ces événements. Nous souhaitons associer nos internes à chaque événement de ce type, en tout cas leur proposer, le cinéma étant à quelques dizaines de mètres de l'internat.

### **Projets pour l' internat**

- Enrichir la salle informatique avec des ordinateurs plus puissants, la rendre d'un accès plus aisé tout en basant son utilisation sur le travail.
- Doter la salle informatique d' une imprimante
- Améliorer l' offre en outils littéraires (livres, dictionnaires)
- Entretien du climat serein, tout en développant l' accès à l' internat
- Faire en sorte que l' internat réponde aux besoins de jeunes éloignés géographiquement
- Faire de l'internat un lieu d'accueil pour les élèves en difficultés, sans que cela nuise à l'hétérogénéité du groupe d'internes – Travail avec l'Assistante Sociale

*Assurer le contrôle de l'assiduité, le suivi des élèves, ou encore les former à la citoyenneté ne serait pas possible dans un cadre dégradé et impropre au travail.*

*C'est la raison pour laquelle une des obligations de la Vie Scolaire est d'assurer la sécurité des élèves, mais aussi leur accueil et d'apporter une réflexion plus globale sur leur cadre de vie et de travail.*

*C'est ce dont nous allons parler dans le titre suivant.*

### Titre III > La Vie Scolaire

La Vie Scolaire du lycée Guillaume Fichet se base sur l'accueil des élèves, et sur la préservation de leur sécurité. Le but premier de ces deux grandes lignes étant d'assurer un bon suivi des cours et un cadre de travail agréable et efficace.

#### Partie A : L'aménagement de la Vie Scolaire

Nous avons créé en début d'année une *salle de travail en silence*, surveillée, pour que les élèves désireux de s'isoler et de travailler dans le calme puissent trouver l'espace qui leur convienne. Les élèves disposaient en effet de quatre salles de travail en groupe ainsi que du Centre de Documentation et d'Information, mais d'aucun espace pour travailler individuellement dans le calme. De cette manière, nous combinons l'intérêt des élèves et de leur travail, et l'exigence de faire du CDI un lieu de recherche exclusivement

Nous gérons au quotidien d'autres salles disponibles pour les élèves : *la salle de détente et le libre service informatique*.

La salle de détente est située au rez de chaussée du bâtiment A. Elle contient un téléviseur, un magnétoscope et quelques chauffeuses pour les élèves. Nous confions la clef aux élèves désireux de l'ouvrir et de se porter garants de la salle. Nous avons en projet de la rénover et de modifier le système d'ouverture de celle-ci pour qu'elle soit plus ouverte pendant la semaine. Nous rencontrons des difficultés du fait de l'éloignement de celle-ci et entendons résoudre ces difficultés par la mise en place de responsables élèves conscients du respect des biens et désireux de protéger ce lieu destiné à tous les élèves.

Le libre service informatique est, lui, situé au bâtiment F. Nous confions la clef selon les mêmes règles aux élèves. Nous avons modifié le règlement avec l'accord de M. le Proviseur pour que celle-ci soit mieux réglementée. Nous passons régulièrement, ainsi que les surveillants, pour veiller à ce que les ordinateurs soient utilisés à des fins pédagogiques.

En ce qui concerne l'accueil des élèves à la Vie Scolaire, nous avons déposé fin 2003, auprès de M. le Proviseur une commande de mobilier pour aménager et rendre la Vie Scolaire, plus efficace, plus conviviale.

Ce mobilier nous a été livré depuis, et l'aménagement de la Vie Scolaire a été profondément modifié. Le surveillant de bureau, qui gère la saisie des absences, des excuses (écrites et téléphoniques), dispose d'un poste de travail plus efficace. Il a, à portée de main, l'informatique, ainsi que les outils essentiels pour assurer sa tâche. Le mobilier a aussi été remanié sur le plan du confort, pour faire un cadre de travail agréable pour les personnels de surveillance. Enfin, la banque d'accueil rend plus convivial l'échange avec les élèves.

Enfin, nous sommes en réflexion constante sur la Vie Scolaire du lycée, notamment sur l'aménagement global ou encore sur un lycée sans tabac. Les banquettes qui ont été livrées pour aménager le hall du lycée sont une initiative à saluer car elles rendent plus convivial ce grand espace. Nous restons, dans le domaine de l'accueil des élèves, forces de proposition, et espérons être entendus sur ce plan.

## Partie B : La sécurité de l'établissement

Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous avons, dès le début de l'année, détaillé les services des personnels de surveillance heure par heure et par définition de poste.

Ceci a permis d'intégrer dans l'emploi du temps de la journée des périodes de surveillance du lycée, des heures de présence au bureau ou en salle d'étude silencieuse ou, encore, des heures de présence au self. Cela permet une meilleure lisibilité journalière et une définition plus précise des tâches.

De surcroît, en fonction des besoins, les Conseillers Principaux d'Education peuvent ainsi immédiatement adapter l'emploi du temps. Cela permet une réaction rapide de la Vie Scolaire face à des événements imprévus (surveillance exceptionnelle, problèmes de sécurité...).

Ce souci de la sécurité commence dès le matin avec une présence du surveillant à l'entrée de l'établissement. Par la suite, pendant la journée, sont réparties des périodes de surveillance pendant les mouvements d'élèves ou lors du self.

Le plus gros problème de sécurité qui nous ait été posé a été le problème des intrusions, que nous avons du gérer plus d'une fois. Nous tenons à ce propos à souligner l'efficacité du personnel de loge qui, en nous prévenant par téléphone, nous permet d'intercepter immédiatement les intrus.

Dernièrement, pour le passage à un niveau plus élevé du plan vigipirate, nous avons été dans l'obligation de réagir rapidement. Ainsi, dans l'emploi du temps ont été intégrés des contrôles de portail. Les notes de service prévoient que les surveillants doivent assurer la sécurité des élèves durant ces périodes.

En ce qui concerne les alarmes incendies, les boîtiers sont regroupés à la Vie Scolaire pour quelques bâtiments. La procédure est d'envoyer un personnel sur place le plus rapidement possible afin de déterminer l'existence réelle d'un sinistre.

La Vie Scolaire est, bien sûr, associée au plan particulier de mise en sûreté (PPMS), comme équipe de sécurité, ou encore aux équipes de sécurité vigipirate, ou à celles d'incendie...

*Tous ce que nous avons pu évoquer dans les quelques pages qui vous ont été proposées, a fait naître chez nous l'ambition de regrouper tout ce travail dans le Projet d'Etablissement, par l'intermédiaire d'un Projet de Vie Scolaire.*

#### Titre IV > Le Projet de Vie Scolaire

Le projet de Vie scolaire est un moyen pour l'établissement de cerner la tâche de sa vie scolaire autour d'un projet inscrit dans le projet d'établissement. Sa mise en place par les Conseillers Principaux d'éducation délimite leur champ d'action. C'est une manière, pour la Vie Scolaire, de se donner des ambitions sur des points concrets relevant de son domaine d'action. De surcroît, c'est une démarche de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'établissement autour des compétences de la Vie Scolaire.

Se doter d'un projet de Vie Scolaire est donc, à notre sens, une démarche de dialogue sur nos actions avec l'ensemble des acteurs de notre établissement, et une ambition ferme sur les actions déclinées dans ce projet.

La première chose à faire, pour construire un projet de Vie Scolaire, est d'identifier les besoins pour l'établissement. C'est ce que représente ce dossier.

Ensuite, la démarche est de répondre aux objectifs du projet d'établissement. En l'occurrence vous trouverez celui-ci en annexe. Cette réponse se traduit en termes d'actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de ce projet d'établissement

*Concrètement, ce projet Vie Scolaire se déclinera en OBJECTIFS, pris en fonction des BESOINS identifiés de l'établissement, et dans le cadre du projet d'établissement.*

## **Le Projet de la Vie Scolaire du lycée Guillaume Fichet se décline en plusieurs objectifs dépendants du Projet d'établissement.**

### **1 - La Vie Scolaire forge ses actions dans l'ambition républicaine de réussite des élèves qui sont confiés au lycée Guillaume Fichet.**

Elle Appuie, dans ses actions quotidiennes, les valeurs de travail et d'exigence propres à assurer la réalisation de cet objectif de réussite.

Elle met tout en œuvre dans ses actions pour lutter contre l'échec scolaire des élèves, et pour favoriser chez eux l'appropriation des chances de réussite qui leurs sont données par les missions de l'Education Nationale.

Enfin, elle se doit de transmettre ces valeurs de travail et de réussite dans le soutien qu'elle offre aux élèves les plus en difficultés, par le suivi rigoureux qu'elle effectue avec ces élèves et leurs responsables légaux.

### **2 - Les missions confiées à la Vie Scolaire se doivent de s'inscrire dans le sens de l'exigence de réussite des élèves et de lutte contre l'échec scolaire**

La lutte contre l'absentéisme se doit d'être rigoureuse et exigeante pour répondre à cet objectif. L'organisation de la Vie Scolaire se doit d'affecter des moyens en personnels et en outils pour atteindre cet objectif.

Le Suivi des élèves doit associer la famille de l'élève et être concertée avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi qu'avec les personnels médico-sociaux, et ce dans le cadre des compétences et des exigences professionnelles de chacun.

### **3 - La Vie Scolaire se doit de contribuer à forger au lycée Guillaume Fichet une citoyenneté active et une démocratie lycéenne légitime**

Les élections des délégués de classe doivent donner un sens et une légitimité aux élus délégués. Leur organisation et leur déroulement se doivent d'approcher l'organisation et le déroulement des élections de la société civile. L'expérience citoyenne de l'élection doit être donnée aux élus comme aux électeurs d'une classe.

La formation des délégués de classe est un devoir pour la Vie Scolaire qu'elle se doit de remplir avec la conscience de favoriser une expérience citoyenne enrichissante pour ces jeunes élus et pour les futurs citoyens qu'ils représentent.

La Vie Scolaire se doit d'assister les élus dans les instances lycéennes et de favoriser l'émergence d'une capacité de dialogue et de débat de la part de ces élus, et ce dans le cadre des textes régissant la démocratie lycéenne.

#### **4 - La Vie scolaire du lycée guillaume fichet se doit de lutter pour le respect de l'individu et contre toutes les formes de racisme et de discriminations**

Par l'application stricte du Règlement intérieur elle doit contribuer à faire régner un climat de respect de l'autre, à favoriser au quotidien les valeurs humaines de tolérance et de lutte pour les droits de l'homme.

Par un régime de punition, basé sur les textes légaux, et sur les principes développés dans ces textes, la Vie Scolaire se doit de favoriser la notion de justice, de respect du principe du contradictoire, de respect de l'individu et de compréhension des comportements. Par un système de punition juste et dépendant du Règlement intérieur elle se donne comme objectif de faire comprendre les comportements et de favoriser la reconstruction des victimes. Les punitions seront basées sur un travail personnel exigeant mais valorisant, qui s'interdit le sentiment d'injustice, de dénigrement de la personne et de brimade.

Par ces actions, elle se doit de refléter l'interdiction lourde faite envers les comportements discriminatoires et a buts racistes.

#### **5 - La Vie Scolaire se doit d'assurer la sécurité des élèves et de favoriser une vie scolaire agréable, confortable, propice au travail et à l'investissement personnel dans les études**

La Vie Scolaire se doit d'assurer la sécurité des élèves en assurant une organisation appropriée des moyens en personnels de Vie Scolaire.

La Vie Scolaire se doit d'utiliser tous les moyens disponibles au service de cette lutte pour la sécurité des élèves.

La Vie Scolaire se doit d'assurer par ces actions un climat de travail et une organisation des locaux propre à aller dans le sens de la réussite des élèves. Par sa réflexion sur l'organisation de la Vie Scolaire elle visera un confort des élèves favorisant leur travail et leur réussite.

\*\*\*

## Conclusion

Nous espérons sincèrement que ce document aura nourri une réelle réflexion sur les actions possibles d'une Vie Scolaire. Les actions, dans le cadre d'une Vie Scolaire peuvent être extrêmement différentes selon les acteurs qui portent les ambitions de celle-ci. Pourtant, nous pensons que beaucoup de valeurs se retrouvent régulièrement d'un établissement à un autre et qu'il est prioritaire de lutter pour la réussite des élèves, de tous les élèves.

Ce dossier n'est pas d'une facture exceptionnelle. Malgré tout, nous croyons qu'il reflète notre engagement dans ce métier si particulier, mais si essentiel, qu'est le métier de Conseiller Principal d'Education.

Nous espérons avoir fait découvrir à certains toute l'amplitude des tâches qu'il est possible d'accomplir en tant que CPE et, par là même, l'exigence que cette amplitude fait peser au quotidien.

Certains d'entre vous connaissent très bien ce métier pour l'avoir côtoyé (et le côtoient encore) au quotidien. Nous serions donc très reconnaissants si ces derniers pouvaient nous retourner un sentiment sur ce travail, par le biais de conseils et de critiques.

Le travail envers les jeunes n'étant bien sûr jamais terminé, nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire.

**M. Labsolu, M.Plasse**

## Annexes